



ON EN



PARLE ?!



N°1 - Février 2026 - ORIV Grand Est

QUELS LEVIERS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES QUARTIERS POPULAIRES ?

La transition écologique comme levier d'intervention dans les quartiers populaires

La transition écologique se définit comme une évolution vers un nouveau modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne aux grands défis environnementaux de notre siècle et aux menaces qui pèsent sur notre planète. Elle vise à instaurer un modèle de développement résilient et durable qui repense les façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble^[1]. Elle a fait l'objet de différentes lois ces 10 dernières années dans un esprit de justice sociale : Loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV, 2015)^[2] ; Loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets (2021)^[3].

Derrière les enjeux d'aménagement et de développement territorial, à travers les transitions, il s'agit de lutter contre les urgences sociales et climatiques, tout en s'adaptant aux spécificités et vulnérabilités locales des territoires. Les échelons communaux et intercommunaux sont donc privilégiés pour mettre en œuvre la transition écologique, afin qu'elle infuse les politiques publiques.

Elle apparaît donc comme un levier de réduction des inégalités, notamment dans les quartiers populaires. Un des défis de la relation entre transition écologique et politique de la ville est celui des inégalités environnementales ou de la justice environnementale. On parle de transition « juste ».

Dans la contribution produite par le Réseau national des Centres de Ressources Politique de la Ville^[4] sur les liens entre ces deux politiques publiques, la transition écologique est présentée comme « *un levier efficace pour poser/reposer de manière générale la question du cumul des inégalités dans les territoires défavorisés, y réduire la précarité et y justifier des investissements importants, à condition de prendre en compte la réalité des situations vécues par les habitants-es et leur expertise d'usage* ».

Ces enjeux de justice sociale, territoriale, environnementale sont au cœur de la politique de la ville, et structurent l'approche des transitions dans les QPV.

Des personnes plus fortement touchées par les conséquences du dérèglement climatique

Les quartiers populaires font partie des territoires les plus touchés par le dérèglement climatique, les nuisances sonores et industrielles, la pollution, la « malbouffe », ... Pourtant, s'ils en souffrent le plus, leurs habitants-es sont ceux qui polluent le moins^[5], avec des émissions trois à quatre fois moins importantes que les autres territoires.

De plus, un rapport de 2019^[6] pointe des inégalités qui sont à la fois « *croissantes, interreliées et multidimensionnelles* ». Il est souligné ainsi que les inégalités de revenus, inégalités sociales, inégalités politiques et inégalités environnementales « *se superposent et se renforcent, conduisant les plus vulnérables dans une spirale inégalitaire dont ils peinent à s'extraire* ».

Par conséquent, le dérèglement climatique aggrave la vulnérabilité des populations les plus pauvres. Ce sont elles qui ont le plus à gagner de la lutte contre le réchauffement climatique, leur santé étant en jeu (d'autant que les habitants-es de ces quartiers souffrent d'un accès aux soins plus discriminatoire).

Un impact accru du changement climatique sur les plus vulnérables



Les personnes les plus pauvres à Paris ont

3X PLUS

de risques de mourir

lors de pic de pollution que les plus riches^[7]

Les transitions induisent une nouvelle façon de concevoir et de conduire l'action publique

La question des transitions invite les acteurs de la politique de la ville à regarder les projets et les territoires sous un nouvel angle et à construire des projets au regard d'objectifs nouveaux.

- Il y a en effet une multitude de thématiques à aborder, correspondant à la diversité des champs impactant la vie des habitants-es et de leurs quartiers : habitat, mobilité, alimentation, santé, insertion, éducation, biodiversité, démocratie... Cette diversité des domaines d'intervention nécessite une « *approche intégrée* »^[10] qui rejoint l'esprit et la méthode inscrits dans l'ADN de la politique de la ville.
- Les transitions demandent de nouvelles formes de coopération, d'ingénierie, de transversalité, la prise en compte de nouveaux acteurs, ... : une nouvelle façon de mettre en œuvre les politiques publiques. Il fait sens que ces territoires soient pionniers d'un nouveau modèle, où tous les acteurs ont des leviers pour agir. La capacité d'expérimentation de la politique de la ville peut alors en faire une vitrine.

Les conditions pour mettre en œuvre cette expérimentation

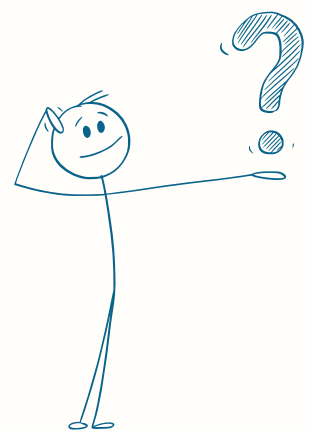
Ces changements attendus nécessitent cependant d'accompagner une montée en puissance « *des acteurs locaux et des chaînes d'ingénierie qui participent à la mise en œuvre des stratégies et des initiatives territoriales* »^[11]

- Pour des questions financières, ces changements nécessitent une approche mutualisée entre les niveaux locaux et plus « supra » (comme le national), et en lien avec de nouveaux partenaires (biodiversité, énergie, déchets...). Le territoire est pensé comme espace privilégié de développement de relations entre acteurs, d'interconnaissances.
- Il s'agit notamment de décroisonner, faire basculer les manières de faire^[12]. La transition écologique n'étant pas une compétence propre, toutes les échelles peuvent agir^[13]

Comment cela peut-il se traduire en pratique sur les territoires ?

Il existe actuellement un foisonnement de plans territoriaux en faveur des transitions. En effet, la volonté de l'Etat d'inscrire la transition écologique au cœur de l'action publique s'est traduite par la multiplication de « contrats » et de « plans » entre l'Etat et les collectivités territoriales qui mettent en avant des objectifs de transition écologique : les PCAET (plans climat-air-énergie territoriaux), les PAT (plans alimentaires territoriaux), les CRTE (contrats territoriaux de relance et de transition écologique)^[14] ... ainsi que les PLUi (plan local d'urbanisme communal ou intercommunal) en matière d'urbanisme, qui intègrent un volet transitions.

Cependant, même si certains de ces plans non contraignants comme le PCAET, les PAT, ou encore les CRTE peuvent être des leviers lors de leur élaboration^[15], ces outils peinent souvent en pratique à répondre aux besoins spécifiques des quartiers prioritaires.



En effet, si dès 2014 l'article 8 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prône de « promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique »^[16], la génération 2014-2023 des contrats de ville n'a que peu exploité cet enjeu. Il aura fallu attendre la démarche « Quartiers Engagements 2030 », pour que l'Etat insiste sur la question de la transition écologique comme axe principal d'intervention^[17].

Cette prise en compte a permis le déploiement de nouveaux partenaires dans le financement et/ou l'accompagnement de la transition écologique dans les quartiers de la politique de la ville, comme l'ADEME^[18], les agences de l'eau, le CEREMA^[19], ou encore les agences régionales de l'énergie et de l'environnement.

Outre l'articulation de démarches territoriales de droit commun avec les contrats de ville, des prises en compte plus internes aux contrats de ville sont à mettre en avant.

Une prise en compte thématique dans les contrats de ville, qui s'appuie également sur les pratiques des habitants-es

L'urgence écologique se traduit désormais dans la nouvelle génération de contrats de ville, autour de plusieurs thématiques concrètes comme la rénovation énergétique, la gestion des espaces publics, à propos des mobilités durables, de la gestion des déchets, l'alimentation, ...

Les contrats de ville 2024-2030 montrent la prise en compte de ces enjeux, avec la prégnance des questions de mobilité et de logement/cadre de vie/énergie par exemple. Ainsi, les actions de renaturation, de rénovation de logements sociaux et de sensibilisation à la mobilité se multiplient particulièrement.

A propos des habitants-es vivants en quartiers politique de la ville, ils et elles ne se retrouvent que difficilement dans l'écologie politique « dominante ». L'écologie y est souvent associée à une préoccupation de classe sociale plus aisée, dans la mesure où elle relèverait d'enjeux qui échapperaient à tous ceux devant faire face à des difficultés matérielles^[20]. Le champ politique a longtemps considéré ces habitants-es comme un public à sensibiliser, s'adressant à elles/eux avec des consignes culpabilisantes^[21].

Ces visions stigmatisantes, moralisantes et individuelles ont conduit à une fracture sociale, les quartiers s'estimant exclus du mouvement écologiste. Afin que ces habitants-es puissent mieux se saisir de ces questions, il s'agit simplement de donner envie de faire ensemble, donner la possibilité aux gens de mettre en place des choses en repartant de leurs attentes concrètes et en les associant.

Il s'agit d'une écologie de proximité, avec des propositions portées par les associations et premiers concernés. Dans sa thèse^[22], la sociologue Léa Billen met en lumière le pouvoir mobilisateur d'une « écologie ordinaire », qui passe par « la transformation concrète et collective des modes de vie et d'habiter et qui s'éloigne à la fois des luttes contestataires et des petits gestes individuels ».

Cette écologie participe d'une réarticulation entre écologie et question sociale par la réappropriation du quotidien^[23]. D'ailleurs, les projets soutenus par la politique de la ville tournés vers l'écologie sont impulsés par des associations de terrain^[24].

Cela suppose toutefois de lever plusieurs freins et obstacles : donner de la place à l'auto-organisation, ouvrir le jeu politique et les espaces de discussions, travailler sur la légitimité des habitants-es, reconnaître leur expertise d'usage, permettre qu'ils et elles aient du temps disponible à y consacrer, etc... Il sera alors primordial d'œuvrer avec les collectivités territoriales, afin de renforcer les actions associatives et leur apporter un soutien financier et logistique.

Quelques pistes pour des projets de transition écologique

Impulser la transition écologique dans les quartiers populaires nécessite de lever un certain nombre d'obstacles.

L'économie sociale et solidaire peut jouer un rôle clé dans ce processus^[25], tout comme les projets de renouvellement urbain. Agir pour la transition écologique montre l'importance des projets de quartier, et comment les politiques publiques doivent évoluer vers une approche plus intégrée, en considérant le quartier dans son aire urbaine.

Sur les défis urbanistiques d'adaptation au changement climatique, plutôt que de « *refaire la ville* » à l'heure des transitions, l'urbaniste Franck Boutté nous invite à « *faire avec la ville* »^[26]. En effet, les constructions neuves représentent 1% du parc existant par an, et 80% des bâtiments de 2050 existent déjà aujourd'hui.

Si pendant 15 des 20 dernières années nous n'avons fait que parler d'énergie, les efforts ont surtout été mis du côté des énergies blanches (fonctionnement des bâtiments) et sur les constructions neuves. Résultat, il considère que « *99.9% des efforts ont été consacrés à 0.1% du problème* ». De plus, les bâtiments neufs d'aujourd'hui, tout comme les espaces publics, ne sont pas adaptés au climat de 2050. Face à ces constats, les enjeux supposent d'agir sur l'existant. Trois leviers sont mis en avant pour le futur : déconsommation sur les bâtiments existants, décarbonation sur le neuf, et adaptation des aménagements au climat futur (il est trop tard pour l'atténuation).

Il s'agit de rendre la densité désirable en ville, créer des formes urbaines hybrides inspirées de ce qu'il se fait dans les pays/villes plus au Sud.

Et l'ORIV dans tout ça ?

Fin 2023, l'ORIV a souhaité monter en compétences sur les enjeux de transitions dans les quartiers prioritaires. Cela s'est traduit par une note exploratoire pour identifier les grands enjeux sur lesquels agir, et comment les territoires s'en sont emparés. Suite à ce travail, une séance de qualification intitulée « Les enjeux de transition écologique en QPV : de quoi parle-t-on ? Quelles pistes pour agir en quartiers prioritaires de la ville ? » a été organisée en janvier 2024, avec la participation de l'Observatoire climat-air-énergie du Grand-Est, ainsi que de la chercheuse Léa Billen.

Pour répondre à la demande de temps thématiques des référents-es politique de la ville, l'ORIV a par la suite organisé deux visioconférences sur les mobilités ("Réduire les contraintes de mobilité dans les quartiers populaires. Quels enjeux pour quelles solutions ?") et l'agriculture urbaine (« Les enjeux autour de l'agriculture urbaine dans les quartiers populaires »), avec les interventions de Thibault Isambourg et Antoine Lagneau.



Ces travaux sont disponibles ici :

<https://www.oriv.org/publication/transition-ecologique-les-travaux-de-loriv/?hilit=transition>

L'ORIV participe par ailleurs au groupe de travail sur les transitions du RNCRPV.

Références

[1] Oxfam, La transition écologique, clé d'un avenir durable et solidaire, 13/04/2022, en ligne : <https://www.oxfamfrance.org/climat-et-energie/transition-ecologique/>

[2] Loi du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), site vie publique : <https://www.vie-publique.fr/loi/20729-ecologie-transition-energetique-croissance-verte>

[3] Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, site vie publique : <https://www.vie-publique.fr/loi/278460-loi-22-aout-2021-climat-et-resilience-convention-citoyenne-climat>

[4] Réseau national des Centres de ressources politique de la ville, « *Politique de la ville et transitions, contribution des centres de ressources politique de la ville* », novembre 2021

[5] Comby Jean-Baptiste, « A propos de la dépossession écologique des classes populaires », *Savoir/Agir*, 2015/3 (N° 33)

[6] Rapport « *Remède à l'inégalo-scepticisme. Une évaluation des inégalités en France au regard des objectifs de développement durable* », 2019, 4 D, Wecf France

[7] « *Pollution de l'air et pauvreté des enfants : de l'injustice sociale dans l'air* », Réseau Action Climat et UNICEF France, 2021

[8] « Baromètre d'opinion - Les français dans leur quartier », Baromètre ANRU – *Harris Interactive*, 12 septembre 2022

[9] Ecole urbaine de Sciences-Po, « *La transition écologique dans les quartiers populaires. Vers plus de justice environnementale* », Collection Transformer les territoires • Les enseignements du Lab – N°1, Automne 2024

[10] Consiste en la « (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques », <https://www.coe.int/fr/web/genderequality/council-of-europe-standards-and-institutional-setting>.

Références

[11] Réseau national des Centres de ressources politique de la ville, « *Politique de la ville et transitions, contribution des centres de ressources politique de la ville* », novembre 2021

[12] Perdrigeat Julian, cofondateur de la Fabrique des Transitions, dans la Web conférence *Prendre en compte les transitions dans les contrats de ville : par où commencer ?*, CRPV PQN-A, 31/05/2023, disponible en replay : <https://pqn-a.fr/fr/ressources/analyses/retour-sur-la-web-conference-prendre-en-compte-les-transitions-dans-les-contrats-de-ville-par-ou-commencer>

[13] ANCT, *TE et cohésion des territoires* : 4 défis à relever

[14] La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains donne pour objectif d'articuler le Contrat de ville à d'autres objectifs, notamment grâce au CRTE

[15] Intercommunalités de France, « *PCAET : comment en faire la feuille de route pour la transition écologique et énergétique du territoire ?* », novembre 2022, p23 https://www.intercommunalites.fr/app/uploads/2022/12/2022_PCAET_VDEF-IMPRESSION.pdf

[16] Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

[17] Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains.

[18] ADEME : Agence de la transition écologique, <https://www.ademe.fr/>

[19] CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, <https://www.cerema.fr/fr>

[20] Comby Jean-Baptiste, « A propos de la dépossession écologique des classes populaires », *Savoir/Agir*, 2015/3 (N° 33)

[21] Richardot Robin, « Entre sobriété subie et sobriété choisie, les questions écologiques s'installent dans les quartiers populaires », *Le Monde*, 06/03/2023, disponible ici :

https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/03/06/entre-sobriete-subie-et-sobriete-choisie-les-questions-ecologiques-s-installent-dans-les-quartiers-populaires_6164262_3224.html

[22] Billen Léa, *L'écologie ordinaire en quartiers populaires. Une mise en regard des initiatives écologistes citoyennes dans trois quartiers classés en géographie prioritaire en France*, sous la direction de Marie-Hélène Bacqué et de Nathalie Blanc, Université Paris-Nanterre, 2023, 651p.

Références

[23] Comby Jean-Baptiste, Malier Hadrien, « Donner aux classes populaires les moyens de leur écologie », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, 2023/1 (N° 77), p. 28-31

[24] Mathilde Elie, « Social et transition écologique : dans les quartiers politique de la ville, l'impulsion vient du bas », *La Gazette des communes*, 04/11/2020, disponible ici : <https://www.lagazettedescommunes.com/704209/social-et-transition-ecologique-dans-les-quartiers-politique-de-la-ville-limpulsion-vient-du-bas/>

[25] « [Comprendre] *L'Economie Sociale et Solidaire, un atout pour la Politique de la ville* » ; et « [Agir] *Économie sociale et solidaire dans les QPV : quels leviers pour les collectivités territoriales ?* », RTES et ANCT, 2025, disponible ici : <https://www.rtes.fr/comprendre-l-ess-et-agir-avec-l-ess-dans-les-qpv-2-nouvelles-publications-de-l-anct-realisees-par>

[26] Intervention de Franck Boutté le 8 février 2024 au colloque de l'ANRU "20 ans de renouvellement, penser les quartiers de demain", replay disponible ici : <https://www.anru.fr/actualites/franck-boutte-80-des-logements-de-2050-existent-deja-aujourd'hui-et-une-infime-minorite>



Observatoire
régional
de l'intégration
et de la ville

Centre de ressources
Grand Est

Siège : 1 rue de la Course 67000 Strasbourg
Antenne : 11 rue M-J Baillia-Rolland 51100 Reims
Tél. 03 88 14 35 89 - contact@oriv.fr - www.oriv.org
Directrice de publication : Murielle Maffessoli
Rédaction : Rémi Fontaine
Mise en page : Céline Albert
Date de publication : Février 2026